

**Compte-rendu
de la séance du Conseil municipal
du 19 Avril 2017**

L'An deux mil dix-sept, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

Convocation : 13 avril 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Philippe VILLEDIEU, M. Guy BEAUREPÈRE, M. David LECOMTE, Mme Laëtitia CRESPEAU, M Roland FERROL, Mme Annick ALLÉE, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Charles BOBET, Mme Stéphanie DROUIN, M. Laurent BERTHIER, Mme Pauline FOUCAULT, Mme Aurélie NICOLAS.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : M. Christian RÉGNIER

ÉTAIT ABSENT : M. Emmanuel BELLANGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aurélie NICOLAS

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 mars 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

ORDRE DU JOUR :

• **VOTES DES COMPTES DE GESTION 2016 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : COMMUNE DE DANGEAU, SERVICES DES EAUX ET ASSAINISSEMENT**

A. *Votes des comptes de gestions 2016 : Commune de Dangeau, Service des Eaux et Service Assainissement*

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **APPROUVE** les comptes de gestions du trésorier municipal relatif aux budgets principal et annexes (Services des Eaux et Assainissement) pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestions, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B. *Votes des comptes administratifs 2016 : Commune de Dangeau, Service des Eaux et Service Assainissement*

Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2016.

Sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPÈRE, doyen d'âge, le conseil municipal examine les comptes administratifs. Hors de la présence de M. Philippe VILLEDIEU, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Budget principal – Commune de Dangeau:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	517 335,68 €	235 465,90 €
RAR 2016		540,67 €
Recettes	719 903,26 €	201 674,38 €
RAR 2016		
TOTAL	+ 202 567,58 €	- 34 332,19 €

– **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget principal de la commune de Dangeau.

– **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : R002 (excédent de fonctionnement) pour 145 804,39 € et R1068 (en investissement) pour 56 763,19 €.

Budget annexe – Service des Eaux :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	17 798,15 €	7 532,47 €
Recettes	49 165,40 €	28 349,51 €
TOTAL	+ 31 367,25 €	+ 20 817,04 €

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe - Service des Eaux de Dangeau.
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : R002 (excédent d'exploitation) pour 31 367,25 €.

Budget annexe – Service Assainissement :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	33 045,29 €	8 880,20 €
Recettes	42 368,94 €	29 139,77 €
TOTAL	+ 9 323,65 €	+ 20 259,57 €

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe - Service Assainissement de Dangeau.
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : R002 (excédent d'exploitation) pour 9 323,65 €.

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES : ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire présente une simulation d'augmentation des taux de 1% et de 2%.

Après débat, M. le Maire soumet au vote l'augmentation de 2% des taux d'imposition pour l'année 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix Pour et 3 voix Contre, à la majorité :

- **DECIDE** d'augmenter de 2% les taux d'imposition pour l'année 2017;
- **FIXE** les taux ainsi qu'il suit pour l'année 2017:
 - Taxe d'habitation : 10,56 %
 - Taxe foncière - bâti : 16,31 %
 - Taxe foncière - non bâti : 29,99%

Le produit fiscal attendu de cette année est de 259 107 Euros.

• **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2017**

Sur proposition de la commission communale des finances qui s'est réunie le 12/04/2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2017 aux associations et autres organismes.

Article 6574 :

Association Sportive de Dangeau (A.S.D.)	750,00 €
Comité de Jumelage de BROU	210,00 €
Prévention Routière	65,00 €
Anciens Combattants de DANGEAU (association cantonale)	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de DANGEAU	260,00 €
Coopérative Scolaire de DANGEAU	820,00 €
Association Parents d'Elèves de DANGEAU	260,00 €
Club de Billard de DANGEAU	250,00 €
Ateliers Protégés BROU (BAJE)	100,00 €
Aménagement du Temps de l'Enfant de DANGEAU (A.T.E.)	1 759,00 €
Groupement de Club d'Unverre	77,00 €
Tennis Club de DANGEAU	260,00 €
Comité des Fêtes de DANGEAU	5 650,00 €
Association Musicale de DANGEAU	700,00 €
Association Musicale de DANGEAU (fête de la musique)	300,00 €
La Boule Dangeolaise	260,00 €
Subventions diverses (Provisions)	1 657,00 €
TOTAL 2017	13 478,00 €

Article 6748 :

Association des Amis du Compa	20,00 €
Association Maison de la Beauce	110,00 €
TOTAL 2017	130,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations et autres organismes comme ci-dessus énoncées pour l'année 2017.
- **PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BRANCHEMENT ELECTRIQUE (PARC DE LA POINTE DE L'ILE) POUR L'ANNEE 2017**

Afin de pallier à des difficultés budgétaires à venir au titre du budget primitif 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle vers le budget annexe Service Assainissement, à hauteur de 1 000 € (mille Euros).

Cette subvention doit entre autres faire face aux nouvelles dépenses de consommation électrique imputable au budget annexe (nouveau branchement à la station d'épuration depuis 2015).

Ce branchement alimente également le bâtiment communal situé au Parc de la Pointe de l'île.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 1000€ au budget annexe du Service Assainissement de Dangeau,
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2017 à l'article 657364 Subventions de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial.
- **MODIFICATIONS DES AMORTISSEMENTS BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Vu la délibération du conseil municipal N°2015-49 en date du 15 septembre 2015 portant sur la durée des amortissements sur le budget annexe du service assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la durée d'amortissement des biens suivants du budget annexe Service Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir :

N° Inventaire	Désignation du bien	Date Acquisition	Durée amortissement au 1 ^{er} /01/2017	Valeur nette au 31/12/2016	Amortissement annuel
2015-213-Branchement élect	Branchement électrique station d'épuration	31/03/2015	30 ans (au lieu 15 ans)	1 065,29 €	35,51 €
2015-213-Branchement élect	Branchement électrique station d'épuration	01/03/2015	30 ans (au lieu 15 ans)	7 736,06 €	257,87 €
2015-213-Travaux station	Travaux station d'épuration	04/12/2015	30 ans (au lieu 15 ans)	1 103,79 €	36,79 €
2010-218-0004	1 ^{er} Ac/Mission maîtrise œuvre réhabilitation station d'épuration	18/02/2010	30 ans (au lieu 15 ans)	8 297,67 €	276,59 €
2011-218-004	1 ^{er} Ac/Travaux réhabilitation station d'épuration	04/02/2011	30 ans (au lieu 15 ans)	49 862,00 €	1 662,07 €
	Amortissement de la subvention SDE 28	05/08/2015	1 an (au lieu 15 ans)	1 245,07 e	1 245,07 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} janvier 2017, les amortissements des biens comme énoncés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Trésorier de Brou à enregistrer les écritures pour permettre une flexibilité du budget.

• **SERVICE DES EAUX – MAINTENANCE PAR L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES – REVERSEMENT PARTIE SALAIRE A LA COMMUNE ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'agent des services techniques passe en moyenne 3/35^{ème} de son temps de travail au service de l'eau (surveillance des réseaux, bouches à clef, etc....).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reverser annuellement 3/35^{ème} de son traitement au budget de la Commune en prenant comme base le traitement annuel (Salaire de Référence le mois de Janvier de chaque année) ce qui représente pour l'année 2017 : **2 796,56 €**.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre en fin d'année le titre de recette d'un montant 2 796,56 € en faveur du Budget Service des Eaux;
- **DIT** que les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2017 (principal et annexe).

• **SERVICE ASSAINISSEMENT - MAINTENANCE PAR L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES – REVERSEMENT PARTIE SALAIRE A LA COMMUNE ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'agent des services techniques passe en moyenne 6/35^{ème} de son temps travail au service de l'assainissement (surveillance du réseau d'assainissement, de la station d'épuration et de relevage, etc....).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reverser annuellement 6/35^{ème} de son traitement au budget de la Commune en prenant comme base le traitement annuel (Salaire de Référence le mois de Janvier de chaque année), ce qui représente pour l'année 2017 : **5 593,12 €**.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre en fin d'année le titre de recette d'un montant 5 593,12 € en faveur du Budget Service Assainissement;
- **DIT** que les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2017 (principal et annexe).

• **RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SECRETAIRE ENTRE LA COMMUNE DE DANGEAU ET L'ASSOCIATION FONCIERE DE DANGEAU**

Vu la convention entre les deux entités en date du 08 octobre 2014,

Vu la délibération du bureau de l'Association Foncière de Dangeau en date du 27 mars 2017 qui accepte le renouvellement de la convention.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie entre la Commune de DANGEAU et l'Association foncière de DANGEAU.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler la convention avec l'Association Foncière de Dangeau qui sera établie pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la secrétaire entre la Commune de DANGEAU et l'association foncière de DANGEAU.

• **PARTICIPATION FINANCIERE 2017 A L'ASSOCIATION FONCIERE DE DANGEAU POUR LE BROYAGE DES VALLEES**

Vu la délibération du conseil municipal N°2015-87 fixant la participation financière de la commune à l'AF de Dangeau,

Vu la délibération du bureau de l'AF de Dangeau N°2015-08 portant entre autres sur la convention entre la commune de Dangeau et l'Association Foncière de Dangeau et qui fixe la participation financière annuelle de la commune.

Vu la convention de participation financière entre la Commune de Dangeau et l'Association Foncière de Dangeau en date du 10 février 2016.

Suivant l'article 2 de la convention, la commune s'engage à participer financièrement à hauteur de 40% du montant HT des travaux de broyage des talus de vallées réalisés l'année précédente. L'association foncière a réalisé 10 000 € HT de travaux pour l'année 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **DE VERSER** pour l'année 2017 conformément à ladite convention, une participation de 4 000 € à l'Association Foncière de Dangeau.
- **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2017.
- **VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : COMMUNE DE DANGEAU, SERVICES DES EAUX ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les différents budgets tels que vus en commission des finances.

A. Budget principal – Commune de Dangeau

Section de Fonctionnement :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 746 905,00 €

Section d'Investissement :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 468 290,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune.

B. Budget annexe – Service des Eaux

Section d'Exploitation :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 47 633,00 €

Section d'Investissement :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 34 035,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service des eaux.

C. Budget annexe – Service Assainissement

Section d'Exploitation :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 28 609,00 €

Section d'Investissement :
Equilibrée en Dépenses/Recettes à 25 940,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service assainissement.

- **DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE GARANTIE COMMUNALE POUR OBTENTION DE PRET CONCERNANT LA REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE PHILIPPE DE COURCILLON PAR HABITAT EURELIEN**

Vu le courrier d'Habitat Eurélien en date du 20 mars 2017,

Monsieur le Maire informe que l'Office Public de l'Habitat, Habitat Eurélien, souhaite entreprendre la réhabilitation des 8 logements individuels situés Rue Philippe de Courcillon (menuiseries extérieures, couvertures, chauffage-ventilation, isolation des combles et nettoyage des façades).

Pour ce faire, Habitat Eurélien doit souscrire un prêt auprès de la caisse des Dépôts et Consignations. Ce financement est soumis à l'obtention d'une garantie communale à hauteur de 50% du prêt (188 000 €) soit sur 94 000 € et les 50 % restant à une garantie départementale.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de cautionner Habitat Eurélien pour le prêt (travaux logements Rue Philippe de Courcillon) auprès de la CDC à hauteur de 50% du financement.

• **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire :

- INFORME :

1. du courrier reçu du Conseil Régional relatif à la demande de subvention pour les travaux de la Place de l'église. Notre demande n'est pas subventionnable au titre du futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Dunois.
2. que le SMAR Loir 28 réalisera cette année après la moisson, le curage de la vallée au lieudit « La Heurtemalle » pour une longueur de 900 mètres.
3. qu'il a été adressé un courrier à M. le Président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun afin de solliciter l'établissement d'une convention de participation financière des frais de scolarité des enfants de Bullou et Mézières-au-Perche qui fréquentent l'école de Dangeau, auparavant pris en charge par la CDC du Perche-Gouet (dissoute au 31/12/2016).
4. du bilan annuel 2016 de l'association tennis club de Dangeau.
5. qu'ENEDIS organise une réunion d'information et d'échanges en mai avec Energie Eure-et-Loir. ENEDIS invite également à découvrir du 15 au 21 mai sur la Place des Epars à Chartres, le nouveau compteur LINKY.
6. des diverses invitations.

- DIT :

1. que le Conseil Départemental a instauré un nouveau dispositif en remplacement des Scènes Eurélienne. Ce nouveau dispositif culturel se nomme Arts en scène et s'adresse aux communes de moins de 5000 habitants. La commune étudiera la possibilité d'accueillir un spectacle l'année prochaine.
2. qu'il a rencontré la directrice de la Ruche du centre de loisirs de Dangeau, car elle a programmé en vue des vacances d'été 2017, une chasse au trésor dans le village.

TOUR DE TABLE :

Madame Aurélie NICOLAS:

- **A ASSISTÉ** avec M. EDMOND, Maire de Bullou, à une première réunion de travail en groupe pour la fusion de communes afin de réaliser la charte de la commune nouvelle. Celle-ci a été très positive.

Madame Pauline FOUCAULT:

- **A ASSISTÉ** à 2 réunions du SISS de Brou et en donne un compte-rendu. Le transport scolaire sera une compétence en septembre prochain du Conseil Régional. Les familles paieront 25 € par enfant. A partir du 3^{ème} enfant, le transport sera gratuit.

Madame Annick ALLÉE:

- **S'EST RENDUE** à l'assemblée générale du BAJE à Brou.
- **RAPPELLE** que la brocante de la St-Georges aura lieu le 23 avril. A ce jour, 300 exposants sont inscrits.

Madame Laëtitia CRESPEAU:

- **INFORME** que l'Association musicale de Dangeau participera au festival Les Magnysiques (à Magny) le samedi 3 juin prochain (entrée gratuite).
- **DIT** que la fête de la musique à Dangeau aura lieu le 24 juin.

Monsieur David LECOMTE :

- **INFORME** qu'une première réunion s'est tenue en mairie le 11 avril avec M. GOUIN, M. ZEPHIRIN (Responsable du Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse à la CDC du Bonnevalais) et Mme VALLEE

(directrice du centre de loisirs de Bonneval) afin d'échanger au sujet de l'accueil périscolaire de Dangeau et les conditions pour qu'il soit déclaré auprès de la DDCSPP 28. Une prochaine réunion aura lieu pour une visite des locaux avec Mme GUERIN de la DDCSPP.

Monsieur Guy BEAUREPERE :

- **INFORME** que les taxes communautaires n'ont pas été augmentées pour 2017.
- **INFORME** qu'Energie Eure-et-Loir résout actuellement avec ENEDIS un problème de dysfonctionnement d'impulsion de l'éclairage public. Les horloges sont en cours de remplacement. Ces travaux sont pris en charge par le syndicat Energie Eure-et-Loir dans le cadre du transfert de compétence « Eclairage Public » et la cotisation qui est versée annuellement par la commune suivant le nombre de points lumineux sur le territoire.
- **DIT** que la cabine téléphonique située dans le bourg a été retiré par Orange.
- **DIT** que les rues du bourg ont été balayées par l'entreprise Husson Balayage de Saumeray.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.